



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 15 mai 2017 à 18 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Claveau, Jean Lalande, Vincent Roy et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

**Première période de questions**

Aucune personne n'est présente.

**2017-209 Lettre de convocation du maire**

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

**2017-210 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil**

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

**2017-211 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**Administration générale, greffe et affaires juridiques**

**2017-212 Servitude en faveur de la Ferme Au Grand Pré s.e.n.c.**

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de céder une servitude de passage à la Ferme Au Grand Pré s.e.n.c. sur les lots 4 446 691 et 6 049 074 du cadastre officiel du Québec aux conditions suivantes :

- La servitude de passage ne doit pas être utilisée pour le transport de fumier ou autre matière très odorante.
- Les voies publiques salies pour avoir accès aux lots faisant l'objet de la présente servitude doivent être nettoyées dans les vingt-quatre heures si elles sont salies.
- La servitude de passage n'est valide que si le siège social de l'entreprise demeure au 1415, chemin Yamaska à Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**Finances municipales**



**2017-213 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés - Demande**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de terrains de pétanque et de « pickleball »;

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'un terrain de « shuffleboard »;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, à déposer une demande de subvention en vertu du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés pour la construction d'abris pour les joueurs de « pickleball » et de pétanque et l'ajout d'un terrain de « shuffleboard ».

QUE M<sup>me</sup> Laguë soit désignée comme mandataire pour cette demande.

QUE la Ville de Farnham atteste que le projet proposé est autorisé et qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**2017-214 Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - Demande**

CONSIDÉRANT le projet de tunnel sous la route 104;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, à déposer une demande de subvention en vertu du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour la construction d'un tunnel sous la route 104.

QUE M<sup>me</sup> Laguë soit désignée comme mandataire pour cette demande.

QUE la Ville de Farnham atteste que le projet proposé est autorisé et qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**2017-215 Programme Rénovation-Québec - Participation**

CONSIDÉRANT l'engouement des citoyens envers le Programme Rénovation-Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme à la Société d'habitation du Québec son intention de participer à la phase XI du Programme Rénovation-Québec et demande une enveloppe budgétaire de 150 000 \$ à être versée aux propriétaires d'immeubles en vertu de ce programme.

QUE la Ville de Farnham versera également une somme de 150 000 \$ advenant l'acceptation de la présente demande.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-639-00-992.



2017-216

**Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Partenariat**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports va effectuer le pavage d'une partie de l'accotement situé entre la rue Principale Ouest et le pont Arthur-Audette en 2017;

CONSIDÉRANT que cet accotement a une largeur totale de 2 m;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports va effectuer et payer le pavage d'une largeur de 1,5 m;

CONSIDÉRANT qu'il restera une largeur de 0,5 m non pavée;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est ouvert à discuter du pavage de cette largeur résiduelle;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'elle accepte de participer à 50 % des frais requis pour le pavage de la largeur résiduelle de 0,5 m de l'accotement situé entre la rue Principale Ouest et le pont Arthur-Audette.

QUE, si possible, la Ville de Farnham demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de paver une surface supplémentaire de 1 m et qu'elle accepte de participer à 50 % des frais requis de cet ajout.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2017-217

**Fondation des sports adaptés - Don**

CONSIDÉRANT que les modules de mise en forme ont été démantelés au Centre de la nature;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de faire don des cordage des anciens modules du Centre de la nature à la Fondation de sports adaptés.

**Incendie**

2017-218

**Association des chefs en sécurité incendie du Québec - Inondations**

CONSIDÉRANT les inondations qui touchent plus de 140 Municipalités au Québec actuellement;

CONSIDÉRANT que ces inondations mobilisent, depuis plusieurs jours, d'importantes ressources pour les régions touchées;



CONSIDÉRANT que l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec sollicite les Municipalités à fournir des équipements et des effectifs pour assister les sinistrés et les pompiers déjà impliqués;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec que trois de ses pompiers seront mis à la disponibilité des Municipalités sinistrées si besoin.

QUE le salaire et autres avantages de ces pompiers soient payés par la Ville de Farnham.

### Services techniques et développement

2017-219

#### Travaux admissibles au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Appel d'offres d'ingénierie - Critères d'évaluation

CONSIDÉRANT les travaux prévus en vertu du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par appel d'offres avec pondération pour l'octroi du contrat de confection des plans et devis et de surveillance;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les critères d'évaluation pour ce contrat soient les suivants :

- |  |      |
|--|------|
| • Expérience du soumissionnaire  | 20 % |
| • Compétence et disponibilité du responsable du projet                               | 30 % |
| • Organisation de l'équipe de projet   | 25 % |
| • Compréhension du mandat, échéancier de travail et présentation des biens livrables | 20 % |
| • Qualité de l'offre de service  | 5 %  |

#### Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

La séance est levée à 18 h 10.

\_\_\_\_\_  
François Giasson, GMA  
Greffier adjoint

\_\_\_\_\_  
Josef Hüsler  
Maire